

- Principes et techniques des méthodes de dosage de l'hémoglobine,
- Les hémoglobines anormales,
- Le métabolisme du fer.

L'hémolyse.

- Mécanisme,
- Durée de vie et destruction des hématies dans l'organisme. Méthodes de mesure. Résultats normaux et pathologiques,
- Résistance globulaire.

Les granulocytes.

- Neutrophiles, éosinophiles et basophiles,
- Genèse, morphologie et biologie.

Les lymphocytes.

- Genèse, morphologie et biologie.

Monocytes.

- Genèse, morphologie et biologie.

Plasmocytes.

- Genèse, morphologie et biologie.

Les plaquettes.

- Genèse, morphologie et biologie.

Leucoblastes.

Le plasma sanguin,

- Méthodes de fractionnement,
- Electrophorèse des protéines.

L'hémostase.

- Différentes étapes de l'hémostase,
- Thromboplastino-formation,
- Etude du complexe prothrombine,
- Plaquettes, rôle dans l'hémostase et la coagulation,
- Les anticoagulants physiologiques et pathologiques,
- La fibrinolyse.

Immuno-hématologie.

- Eléments de génétique,
- Les groupes sanguins et leur hérédité,
- Le système ABC et son hérédité,
- Le système Rhénus et son hérédité,
- Les autres systèmes.
- Les anticorps érythrocytaires,
 - Anticorps naturels,
 - Anticorps irréguliers complets et incomplets,
 - Iso et auto anticorps,
 - Test de Coombs.

- Les groupes sériques,
- Immunologie des leucocytes et des plaquettes,
- La transfusion,
 - Indications des produits de sang,
 - Accidents de la transfusion.
- Actions des radiations ionisantes sur les organes hématopoïétiques,
- Immunologie des greffes.

II. — HEMATOLOGIE APPLIQUEE :

Examens de laboratoire nécessaires au diagnostic et au traitement :

- des anémies pégaloblastiques,
- des anémies hypochromes,
- des anémies post-hémorragiques,
- des anémies hémolytiques congénitales (thalassémie, drépanocytose),
- des anémies hémolytiques acquises,
- des polyglobulies,

- des syndrômes mononucléosiques,
- des leucémies myéloïdes chroniques,
- des leucémies aiguës,
- de la maladie de Hodgkin,
- des sarcomes ganglionnaires,
- des dysprotéïnémies,
- des hyperleucocytoses,
- des insuffisances médullaires,
- des éosinophilies,
- des purpuras vasculaires et thrombopéniques,
- de l'hémophilie,
- des anomalies congénitales et acquises du complexe prothrombiniques,
- des syndromes fibrinolytiques.

La surveillance d'un traitement anticoagulant.

Les données de la thromboélastographie.

Causes d'erreur dans la détermination des groupes sanguins.

Les examens de laboratoire dans la maladie hémolytique du nouveau-né.

Les donneurs dangereux :

- conduite à tenir devant les accidents transfusionnels,
- la chimiothérapie et la radiothérapie des hémopathies malignes,
- la corticothérapie en hématologie.

Arrêté du 1^{er} février 1969 fixant le programme du brevet supérieur de capacité (1^{ère} et 2^{ème} parties) pour l'année 1969, option « langue arabe ».

Le ministre de l'éducation nationale,

Vu le décret n° 68-632 du 21 novembre 1968 relatif à la création d'un brevet supérieur de capacité pour les instituteurs de l'enseignement du premier degré,

Vu la circulaire du 15 décembre 1967 reconduisant, pour l'année 1968, le programme du brevet supérieur de capacité (1^{er} et 2^{ème} parties) défini pour l'année 1967 ;

Sur proposition du directeur des enseignements scolaires,

Arrête :

Article 1^{er}. — Le programme sur lequel ont porté, en 1968, les épreuves des première et deuxième parties du brevet supérieur de capacité, est reconduit pour l'année 1969, sauf en ce qui concerne les auteurs choisis pour la littérature arabe, la littérature étrangère, l'histoire et la géographie.

Art. 2. — Les auteurs retenus pour l'année 1969, sont les suivants :

— Littérature arabe :

Aldjahidh : Alboukhala (les avares) ;

Ibn Khaldoun : Partie concernant la sociologie de la « Mouqadima » ;

Ahmed Chaouki : Madjnoun leïla (pièce) ;

Ibn Badis : Sa méthode de réformateur ;

El Ibrahimy : Sa littérature d'après les textes livre Ayouné El-Bassaïr ;

Mohamed El Aid : Son nationalisme d'après ses poèmes.

— Littérature étrangère :

Victor Hugo : Les misérables ;

Shakespeare : Hamlet ;

Gorki : Ma vie enfantine.

Art. 3. — Le programme d'histoire est établi comme suit :